



Commune de Barberaz
Savoie

Barberaz, le 14 janvier 2022

Avis de la mairie de Barberaz sur l'enquête publique concernant le projet de requalification de la RD 1006 entre les carrefours de la Garatte et de la Trousse

Monsieur le commissaire enquêteur,

Voici les commentaires de la municipalité de Barberaz au sujet l'enquête publique concernant le projet de requalification de la RD 1006 entre les carrefours de la Garatte et de la Trousse.

D'abord, la réorganisation des mobilités sur le secteur Sud de l'agglomération de Grand Chambéry a pour objectif de pousser les automobilistes à préférer emprunter la RD1006 (un axe en bordure immédiate de centaines de logements - avec toutes les nuisances qui vont avec -), plutôt que de les contraindre à rester sur l'axe de la N512 (Avenue de Turin).

L'aménagement ne répond pas aux besoins de circulation des modes doux, en particulier des cyclistes. Le rond-point du carrefour de la Trousse est à double voie et de grand diamètre, favorisant une circulation rapide des voitures, sans bande cyclable ; il présente par conséquent un danger accru pour les cyclistes ; il ne prévoit rien non plus pour sécuriser les différentes sorties du rond-point débouchant à vitesse élevée sur des passages piétons et traversées cyclables.

La capacité du parking relais est insuffisante et d'accès difficile selon la provenance :

- L'entrée du parking relais pour les personnes en provenance des Bauges en tournant à gauche avant le rond-point soit provoquera des bouchons, soit obligera à faire le tour complet du rond-point, augmentant son encombrement,
- La capacité de parking relais n'est quasiment pas augmentée par rapport à la situation actuelle alors qu'il est souvent saturé et qu'on veut augmenter le report vers les bus ou le covoiturage pour réduire le nombre de voitures en ville,
- L'espace disponible au nord-ouest du rond-point est occupé par des bassins de rétention/décantation, cet espace devrait tout de suite être utilisé pour l'extension nécessaire du parking relais, offrant par la même occasion un 2^e accès pour se garer.

Toujours au sujet du carrefour de la Trousse au nord-ouest du rond-point le long de la Leysse, une circulation piétonne est prévue, elle débouche sur la RD1006 à 100m à l'ouest du rond-point, sans aucun passage piéton pour traverser la RD1006 à cet endroit. La cohérence voudrait qu'un passage piéton soit créé au débouché du chemin, ou que ce chemin soit supprimé.

Il n'y a pas de bande cyclable sur la RD1006 elle-même, dans aucun des 2 sens, ce qui n'est pas conforme aux nouvelles réglementations. L'hypothèse selon laquelle un cycliste devrait rejoindre la piste cyclable rive droite de la Leysse pour faire le trajet parallèle ne tient pas ; elle ne répond pas par exemple aux cyclistes débouchant du secteur de la Parpillette qui souhaiteraient aller en direction de la Trousse ; elle ne répond pas aux besoins des cyclistes quand la voie verte est en travaux comme ce fut le cas pendant plusieurs mois cet automne.

Par ailleurs, la voie verte faisant régulièrement l'objet de conflits d'usages entre familles, joggeurs, cyclistes, biathlètes, rollers et poussettes, il convient d'aménager un itinéraire en parallèle pour les cyclistes qui ont besoin d'aller vite (pour que le vélo puisse être compétitif sur la voiture).

Selon les plans proposés, la sortie de la rue de la Parpillette ne permet plus de tourner à gauche, contrairement à la situation actuelle ; il faut rétablir la possibilité de tourner à gauche sur la RD1006 en venant de la rue de la Parpillette. En effet, avec cet aménagement, pour aller à Chambéry, les centaines habitants du quartier devront :

- soit passer par Barberaz, sous la voie ferrée, pour rejoindre la route d'Apremont par la rue Centrale, itinéraire déjà souvent encombré débouchant Lycée Monge et que cette modification des flux saturera encore plus souvent.
- soit aller au rond-point de la Trousse pour faire demi-tour, augmentant artificiellement le trafic, ce qui va à l'encontre du but recherché,
- soit emprunter la rue de la Madeleine, alors que la commune de Barberaz envisage de réaménager les circulations dans le quartier de la Madeleine, pour éviter les shunts.

La mairie de Barberaz a décidé de transformer la rue de la Fontaine en impasse pour les voitures au lieu de déboucher sur la RD1006. L'aménagement de raccordement de la RD1006 avec la rue de la Fontaine doit par conséquent être revu pour :

- en faire un lieu de retournement pour les voitures rue de la Fontaine,
- faciliter le passage des vélos pour aller en ligne droite vers la passerelle Sainte Thérèse alors que la circulation prévue pour les vélos est trop tournante, la rendant difficile voire difficilement praticable pour des véhicules avec remorque par exemple. Un feu doit être maintenu pour les modes doux.

L'aménagement de raccordement de la rue des Tilleuls avec la RD1006 doit également être modifié :

- de nombreux véhicules en provenance de Bassens, passant sur le pont de la Martinière ne respectent pas l'interdiction de traverser le carrefour et entrent dans la rue des Tilleuls en allant tout droit. Comme il n'est pas possible de mettre un policier à demeure pour verbaliser les dizaines de contrevenants quotidiens, il est nécessaire de faire un aménagement pour rendre la traversée pont de la Martinière / rue des Tilleuls impraticable, dans un sens comme dans l'autre.
- la traversée des piétons est facilitée, il n'y a rien pour les cyclistes, ni pour prendre une bande cyclable qui n'existe pas sur la RD1006, ni pour rejoindre la voie verte rive droite de la Leysse de l'autre coté du pont de la Martinière,

De fait, cet aménagement exclut les cyclistes de la RD1006 pour laisser plus de place à l'augmentation du trafic des voitures pour plusieurs dizaines d'années, durée prévue de l'aménagement étudié.

Le projet dans sa forme actuelle est un projet du 20^e siècle et les priorités qui sous-tendent sa conception n'ont tout simplement aucun sens par rapport aux enjeux de la période 2022 - 2050. Plutôt que de prévoir un aménagement pour +30% de voiture, pour un budget particulièrement élevé (+6M€), il nous paraît nécessaire de revoir le projet pour orienter une partie de ces fonds en faveur d'un accompagnement des entreprises pour encourager les déplacements doux de leurs salariés (bus, vélo, covoiturage...) et augmenter la desserte en transports en commun sur ce secteur.

C'est en ce sens que la commune de Barberaz émet un avis défavorable au projet en tant que tel.

Arthur Boix-Neveu, Maire